

« République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n°2021-20 du Comité syndical du 16 avril 2021

**VALIDATION DE L'APPEL A PROJET « TRANSITION » DANS LE CADRE DU PCAET ET DU FONDS  
DE TRANSITION DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

L'an deux mil vingt et un, le seize avril 2021 à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 7 avril 2021.

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaients présents (en présentiel ou en visioconférence) ou représentés : | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI est représenté par Jacky PEREZ, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard COSTE est représenté par Marc CARAYON, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, Vincent GAUDY est représenté par Dominique NURIT, Jean-Claude LACROIX est représenté par Marina BOURREL, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Marie PASSIEUX, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST, |
| Absents ou excusés :                                                     | Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Montserrat MARK, Marie-pierre PONS,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Etaients également présents (en présentiel ou en visioconférence)        | Martine BONNET, Pascal DELIEUZE, Daniel JAUDON, Françoise OLIVIER,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 29 - Votants : 25 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu l'article L.110 du Code de l'Urbanisme qui fixe comme objectifs de « *réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergies, d'économiser les ressources fossiles, d'assurer la préservation de la biodiversité* »,

Vu les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, existants au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- doivent l'adopter au plus tard le 31 décembre 2018,

Vu les délibérations n°2016-31 du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault du 19 décembre 2016 et n°2019-21 du 28 juin 2019, portant modification des statuts du SYDEL afin d'intégrer la compétence PCAET (élaboration, suivi, animation et évaluation du PCAET) déléguée par les Communautés de communes membres,

Vu la délibération n°2020-6 du 10 janvier 2020 adoptant le PCAET après consultation publique et les avis de l'Autorité Environnementale, de la Préfecture et de la Région Occitanie,

Attendu que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault élabore, évalue, anime le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le périmètre des trois Communautés de communes membres du SYDEL. Il est le coordinateur de la transition énergétique sur le territoire,

Considérant que la première action à mettre en œuvre est la fiche action n°1 « Animer, suivre et évaluer le Plan Climat-Air-Energie Territorial du Pays Cœur d'Hérault », en installant une gouvernance permettant de garantir la mise en œuvre effective du PCAET et de maintenir la dynamique opérée lors de son élaboration,

Considérant le Fonds de transition constitué par la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie dont a bénéficié le territoire en 2018,

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 19 Mars 2021,

Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault souhaite créer une dynamique de transition énergétique la plus large possible et faire bénéficier le territoire des fonds ainsi constitué par le lancement d'un Appel à Projets citoyens de transition qui s'inscrit dans les objectifs du PCAET.

Un règlement et une grille de sélection des projets (annexes à ce rapport) ont été constitué et sont proposés à la délibération du Comité Syndical afin d'en valider les contenus.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- ✓ De Valider l'Appel à projet de transition auprès des habitants et citoyens du Pays Cœur d'Hérault,
- ✓ D'Engager sa mise en œuvre dans le calendrier adopté,
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Saint André de Sangonis, le 23 Avril 2021

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 23 Avril 2021

Publiée le 23 Avril 2021  
Transmise le 23 Avril 2021

Le Président du syndicat



## REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS TRANSITION en PAYS CŒUR D'HERAULT

Saint André de Sangonis, le 16 avril 2021

### Préambule :

L'objectif de cet appel à projets est de favoriser préférentiellement la réalisation de projets de transition portés par des habitants, collectifs citoyens et/ou d'associations, entreprises, collectivités... à court ou moyen terme, dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Seront favorisés les projets partenariaux, collectifs et participatifs et qui répondent à plusieurs enjeux climat-énergie du territoire, aux objectifs fixés de façon collective dans le Plan Climat.

Le Pays Cœur d'Hérault a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en avril 2017, il a ainsi bénéficié du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie territoriaux. Le SYDEL a coordonné la mise en œuvre technique et le suivi financier du dispositif. Au travers de ces modalités le SYDEL a constitué un fonds d'amorçage pour la transition énergétique locale.

Il est donc proposé de mobiliser ce fond pour soutenir des projets citoyens sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, à hauteur d'une enveloppe globale de 150 000€. Les habitants du Pays Cœur d'Hérault pourront ainsi participer directement à la transformation de leur territoire, en s'appuyant sur leur créativité.

### Dépôt des projets

#### Calendrier

Du 19 avril au 18 mai inclus 2021 : dépôt d'une idée avec un bref descriptif du projet proposé et du portage (formulaire en ligne sur le site du Pays Cœur d'Hérault, par mail ou par courrier) .

Une première sélection de ces idées reçues sera effectuée, afin de valider celles qui répondent aux objectifs du Plan Climat fixés collectivement (comité de sélection le 19 mai)

Du 24 mai au 21 juin 2021: les idées retenues pourront alors passer en phase de développement, et faire l'objet d'un descriptif plus détaillé (envoi d'un document permettant de développer l'idée techniquement, financièrement et humainement).

Le comité de sélection est saisi afin de prendre connaissance des projets détaillés proposés et se réuni afin de sélectionner les projets, courant juin (entre le 28/06 et le 9/07 /21).

La sélection définitive sera finalisée début septembre et validée en Comité syndicale du Pays Cœur d'Hérault .

#### Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »  
9, rue de la Lucques – Bât B  
34725 St André de Sangonis  
04.67.02.01.01 – [contact@coeur-herault.fr](mailto:contact@coeur-herault.fr)

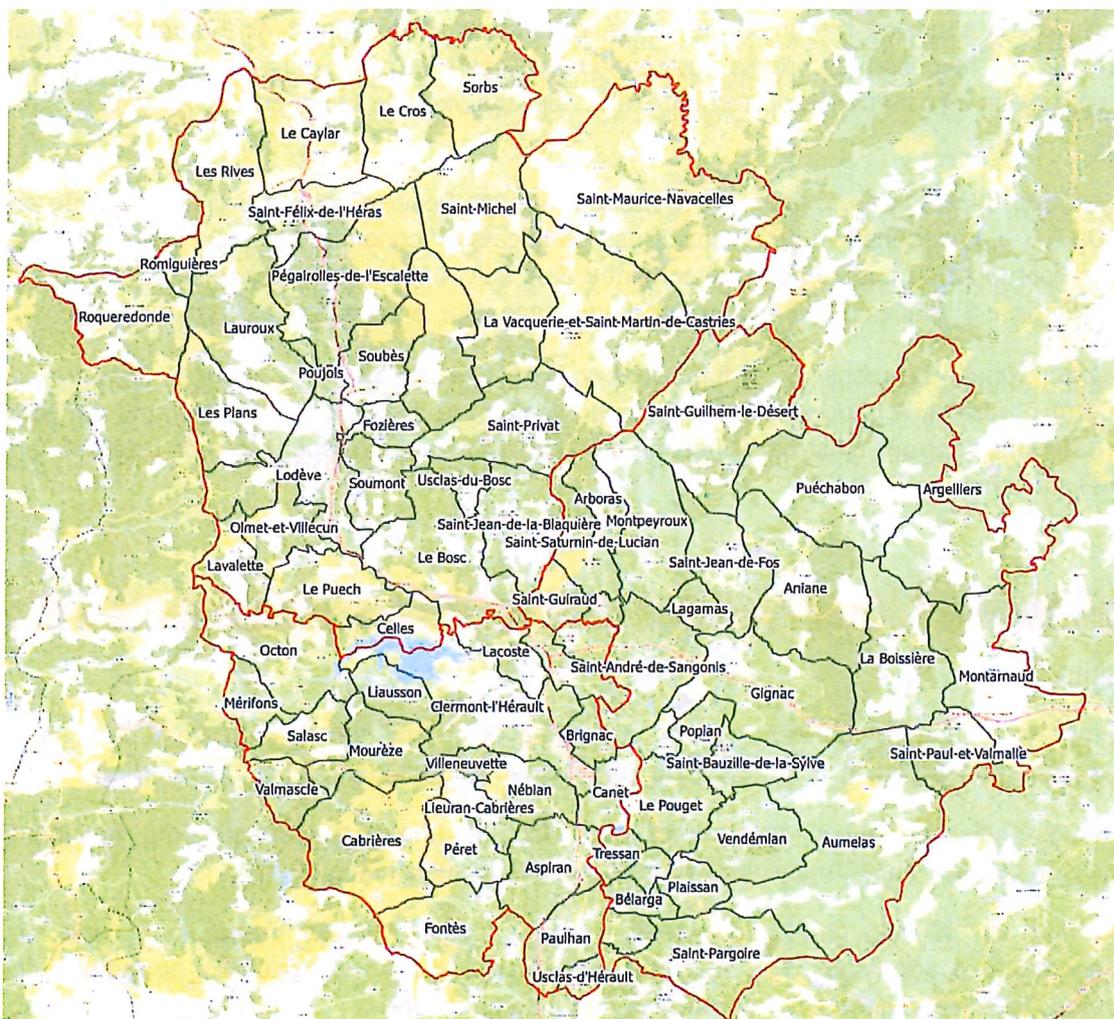
#### Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »  
1, rue du Moulin à Huile  
34725 St André de Sangonis  
04.99.91.46.36 - [economie@coeur-herault.fr](mailto:economie@coeur-herault.fr)

## Les porteurs de projets

Les projets peuvent être déposés par des associations, des collectifs de citoyens, des entreprises, des collectivités.

Les porteurs de projets doivent résider sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault (carte).



Les mineurs (à partir de 11 ans) peuvent déposer un projet s'ils font partie d'un collectif porteur et à condition qu'il y ait au moins une personne majeure, un représentant légal, dans le groupe.

Les justificatifs d'identité, bancaire et de domiciliation sont à joindre au dépôt de l'idée.

### Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »  
9, rue de la Lucques – Bât B  
34725 St André de Sangonis  
04.67.02.01.01 – [contact@coeur-herault.fr](mailto:contact@coeur-herault.fr)

### Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »  
1, rue du Moulin à Huile  
34725 St André de Sangonis  
04.99.91.46.36 - [conomie@coeur-herault.fr](mailto:conomie@coeur-herault.fr)

### Critères d'éligibilité et critères de sélection des projets

Le comité vérifiera dans un premier temps les points suivants :

- L'éligibilité du porteur de projet
- La localisation sur le périmètre du Pays Cœur d'Hérault
- Les membres du Comité de sélection ne présentent pas de projets
- Le projet doit contribuer soit :
  - o à l'atténuation du changement climatique : réduction des émissions de polluants, dont les gaz à effet de serre
  - o à l'adaptation du territoire au changement climatique, à la réduction de ses vulnérabilités et l'amélioration de sa résilience
- Et répondre à au moins deux axes du PCAET.

Les critères de sélection plus précis et notés sont :

- Les projets doivent avoir une portée partenariale, collective, un fonctionnement participatif, servir l'intérêt général
- Les projets déposés doivent répondre au minimum à deux des objectifs stratégiques du PCAET, mais peuvent s'inscrire dans plusieurs des objectifs (et fiches-actions)

#### RAPPEL DES AXES DU PCAET

- o AXE 1 Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements de comportements individuels et collectifs
- o AXE 2 Développer une autonomie locale du territoire et relocaliser l'économie
- o AXE 3 Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsable et durable
- o AXE 4 Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables
- o AXE 5 Préserver nos ressources
- o AXE 6 Améliorer et diversifier les modes de déplacements

Il s'agit de détailler et expliquer en quoi et comment le projet contribue aux objectifs et aux actions du programme (voir la grille de sélection détaillée jointe).

L'intégration de la dimension intergénérationnelle constituera un bonus.

Le Comité de sélection aura une attention à la répartition géographique des projets, en fonction des propositions reçues.

#### Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »  
9, rue de la Lucques – Bât B  
34725 St André de Sangonis  
04.67.02.01.01 – [contact@coeur-herault.fr](mailto:contact@coeur-herault.fr)

#### Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »  
1, rue du Moulin à Huile  
34725 St André de Sangonis  
04.99.91.46.36 - [conomie@coeur-herault.fr](mailto:conomie@coeur-herault.fr)

### **Les fonds dédiés aux projets**

L'enveloppe globale du présent appel à projet est de 150 000€. L'objectif est d'aider autour d'une dizaine de projets.

La dotation portera préférentiellement sur de l'investissement. Le financement pourra aller jusqu'à 95% selon les projets et les dépenses présentées, et selon les financements publics ou privés obtenus par ailleurs ou en cours de demande.

### **Le comité de sélection**

Il est animé et suivi par le SYDEL Pays Cœur d'Hérault.

Il est composé de :

- D'élus référents du PCAET en commune, 3 représentants
- D'élus du Comité syndical du Pays Cœur d'Hérault, 3 représentants
- De membres du Conseil de développement, 2 représentants
- De techniciens des collectivités du Pays Cœur d'Hérault, 3 représentants
- D'une personne au moins représentant nos partenaires extérieurs (ADEME, DDTM 34, Région, Département)

La sélection s'effectuera selon une grille de notation afin de départager les projets (voir grille ci-jointe).

### **Réalisation et suivi des projets**

Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention entre le Pays Cœur d'Hérault et le lauréat. Cette convention établira les modalités de mise en œuvre et de financement du projet, les dépenses financées, les justificatifs demandés pour le paiement, les engagements des parties.

Les porteurs de projet ont un délai d'un et demi maximum pour réaliser les dépenses des fonds à partir de la signature de la convention.

Les justificatifs de dépenses doivent être transmis au Pays Cœur d'Hérault au plus tard deux mois après la réalisation des dépenses. Les actions non terminées ne seront pas payées.

Les projets feront l'objet d'une valorisation, notamment par le témoignage du porteur de projet sur la plateforme PCAET du Pays Cœur d'Hérault (avec l'accord du porteur).

#### **Siège administratif**

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »  
9, rue de la Lucques – Bât B  
34725 St André de Sangonis  
04.67.02.01.01 – [contact@coeur-herault.fr](mailto:contact@coeur-herault.fr)

#### **Espace Novel.id**

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »  
1, rue du Moulin à Huile  
34725 St André de Sangonis  
04.99.91.46.36 - [econojulia@coeur-herault.fr](mailto:econojulia@coeur-herault.fr)

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du PCAET, il sera déterminé avec l'équipe technique du pôle aménagement du territoire du PCH une liste d'indicateurs de suivi et de résultats des projets à renseigner annuellement s'il s'agit de projet inscrit dans la durée, ou à défaut à renseigner une fois l'action terminée. Il peut s'agir par exemple du nombre de participants à un événement organisé, le nombre de km effectués en voiture évités, etc.

Les lauréats s'engagent à participer à des réunions et animations organisés par le Pays Cœur d'Hérault, au moins pendant la durée de la convention.

Le présent règlement prend effet à compter du 16 avril 2021. après son vote en Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault.

Le pôle aménagement-environnement sera disponible pour répondre aux questions des porteurs de projets.

Pôle Aménagement – Environnement 04 99 91 46 36  
Novel.id – Sydel du Pays cœur d'Hérault  
1 rue du Moulin à Huile – Ecoparc Cœur d'Hérault- La Garrigue  
34 725 Saint-André-de-Sangonis  
[morgan.pujol@coeur-herault.fr](mailto:morgan.pujol@coeur-herault.fr)  
[fabienne.madonna@coeur-herault.fr](mailto:fabienne.madonna@coeur-herault.fr)

*Pour répondre au présent appel à projets :*

- *Formulaire de réponse sur Internet*

<https://framaforms.org/repondre-a-lappel-a-projets-citoyens-de-transition-en-pays-coeur-dherault-1618820875>

- *Formulaire papier (voir pages suivantes) à renvoyer par mail ou par courrier jusqu'au 16 mai inclus)*

## Formulaire de dépôt d'idées

Intitulé du projet

Localisation du projet

Descriptif du projet (en deux ou trois phrases)

Qui porte le projet ?

Adresse du porteur, de la structure porteuse (si l'idée est retenue, des justificatifs vous seront demandés) – courriel et numéro de téléphone

Budget prévisionnel / estimatif (investissement et fonctionnement) / montant estimatif demandé

### Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »  
9, rue de la Lucques – Bât B  
34725 St André de Sangonis  
04.67.02.01.01 – [contact@coeur-herault.fr](mailto:contact@coeur-herault.fr)

### Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »  
1, rue du Moulin à Huile  
34725 St André de Sangonis  
04.99.91.46.36 - [economie@coeur-herault.fr](mailto:economie@coeur-herault.fr)

Le projet contribue à

- à l'atténuation du changement climatique : réduction des émissions de polluants, dont les gaz à effet de serre
- à l'adaptation du territoire au changement climatique, à la réduction de ses vulnérabilités et l'amélioration de sa résilience

Correspondances du projet aux axes du PCAET

- ⇒ AXE 1 Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements de comportements individuels et collectifs
- ⇒ AXE 2 Développer une autonomie locale du territoire et relocaliser l'économie
- ⇒ AXE 3 Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsable et durable
- ⇒ AXE 4 Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables
- ⇒ AXE 5 Préserver nos ressources
- ⇒ AXE 6 Améliorer et diversifier les modes de déplacements

Brièvement, en quoi le projet répond-il au moins à deux axes du PCAET ?

**Siège administratif**

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »  
9, rue de la Lucques – Bât B  
34725 St André de Sangonis  
04.67.02.01.01 – [contact@coeur-herault.fr](mailto:contact@coeur-herault.fr)

**Espace Novel.id**

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »  
1, rue du Moulin à Huile  
34725 St André de Sangonis  
04.99.91.46.36 - [conomie@coeur-herault.fr](mailto:conomie@coeur-herault.fr)



| Eligibilité                                                                                               |                                                                                                                                                 |               |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Portage du projet                                                                                         | association, collectif, collectivité, entreprise                                                                                                |               |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| La localisation                                                                                           | sur le périmètre du Pays Cœur d'Hérault                                                                                                         |               |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| A un des objectifs généraux des PCAET                                                                     | d'atténuation - diminution des polluants, des émissions de GES                                                                                  |               |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                           | d'adaptation du territoire / de réduction des vulnérabilités au changement climatique                                                           |               |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Répond à au moins 2 axes du PCAET                                                                         |                                                                                                                                                 |               |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Sélection                                                                                                 |                                                                                                                                                 | Points max    | Points |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Dimension collective                                                                                      | partenariale, collective, participative, servir l'intérêt généra                                                                                | 1             |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Bonus: dimension intergénérationnelle                                                                     |                                                                                                                                                 | 1             |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Axes                                                                                                      | Titre de l'axe                                                                                                                                  |               |        | Questions guides relatives au projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 1 - Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements individuels et collectifs | Accompagner l'adaptation de tous au changement climatique                                                                                       | 1             |        | Comment / en quoi le projet contribue-t-il à une gouvernance, une éducation, une sensibilisation aux changements de comportements, individuels ou collectifs ? Le projet incite-t-il ou amène-t-il à des mutualisations ?                                                                                                                                                              |
|                                                                                                           | Faciliter l'accès à l'information et la sensibilisation des publics                                                                             | 1             |        | Comment / en quoi le projet contribue-t-il à la sensibilisation, l'animation ou la communication sur le changement climatique, les changements de comportements, l'évolution des pratiques ?                                                                                                                                                                                           |
| 2 - Développer une autonomie du territoire et relocaliser l'économie                                      | Consolider et développer les entreprises locales dans leur offre durable et responsable : alimentation, construction, services locaux, énergies | 1             |        | Le projet contribue-t-il au développement d'une autonomie locale et/ou à la relocalisation de l'économie: soit en favorisant l'économie circulaire, le réemploi, l'éco-conception, les mutualisations ? soit en incitant et sensibilisant à l'achat local ?                                                                                                                            |
|                                                                                                           | Développer et maintenir l'emploi local                                                                                                          | 1             |        | soit en développement de l'emploi et de l'accompagnement local ? notamment en développant des infrastructures ou structures d'appuis dédiés ?                                                                                                                                                                                                                                          |
| 3 - Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables                     | Promouvoir un aménagement durable résilient aux changements climatiques                                                                         | 1             |        | Le projet contribue-t-il à cet axe, comment ? soit- en intégrant des critères de performances énergétiques et/ou environnementaux ? et/ ou en favorisant ou intégrant des matériaux biosourcés ? soit en favorisant la densification, le renouvellement urbain, en permettant l'adaptation de l'urbanisme aux changements climatiques ? notamment en termes de prévention de risques ? |
|                                                                                                           | Porter une action ciblée de lutte contre la précarité et la vulnérabilité dans l'habitat                                                        | 1             |        | Le projet contribue-t-il à la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire ? soit par des outils, des dispositifs spécifiques ? soit par de l'accompagnement, de l'information ?                                                                                                                                                                                            |
|                                                                                                           | Engager le PCH dans une politique favorisant le développement de la rénovation énergétique                                                      | 1             |        | Le projet contribue-t-il au développement de la rénovation énergétique sur le territoire ? comment ? Avec quels acteurs ?                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 4 - Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables           | Développer la production et la consommation d'ENR&R au sein du mix énergétique                                                                  | 1             |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                           | Sensibiliser et former les acteurs du territoire sur les enjeux du développement des énergies renouvelables et leurs potentiels locaux          | 1             |        | Le projet contribue-t-il à la promotion, au développement et à la production des ENR sur le territoire ? soit par la réalisation d'une opération ? soit en informant, en accompagnant, en formant des acteurs ? le projet favorise-t-il les ENR participatives et citoyennes ?                                                                                                         |
|                                                                                                           | Faciliter les initiatives locales, les projets participatifs et le portage des projets ENR&R                                                    | 1             |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 3 - Préserver nos ressources                                                                              | Poursuivre et consolider la politique de gestion des déchets sur le territoire                                                                  | 1             |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                           | Développer une gestion adaptée de la ressource en eau et lutter contre les pollutions de l'eau                                                  | 1             |        | Comment le projet contribue-t-il à la préservation des ressources ? quelles ressources ? Le projet contribue-t-il à faire évoluer une ou des pratiques ?                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                           | Préserver la qualité de l'air sur le territoire - extérieur et Intérieur                                                                        | 1             |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                           | Favoriser les pratiques d'adaptation au changement climatique                                                                                   | 1             |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 5- Améliorer et diversifier les modes de déplacements                                                     | Développer une mobilité durable                                                                                                                 | 1             |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                           | Développer les mobilités innovantes                                                                                                             | 1             |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                           |                                                                                                                                                 | Note totale   | 18     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                           |                                                                                                                                                 | Note minimale | 10     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Avis du comité                                                                                            |                                                                                                                                                 |               |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

